



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prélèvements obligatoires

Question écrite n° 90598

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les conclusions du rapport du Conseil des prélèvements obligatoires intitulé « Entreprises et niches fiscales et sociales, des dispositifs dérogatoires nombreux » présenté le 6 octobre 2010 devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Selon ce document, il serait souhaitable de prévoir la non-reconduction systématique d'un dispositif dérogatoire non évalué au cours des trois années suivant son entrée en vigueur. Il le prie de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il compte donner à ces recommandations du Conseil des prélèvements obligatoires.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le premier conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) du 12 décembre 2007 a préconisé que les dépenses fiscales nouvelles soient limitées dans le temps et que leur renouvellement soit conditionné à la réalisation d'une étude d'impact. L'article 11-2 de la première loi de programmation des finances publiques du 9 février 2009 a rendu ainsi systématique l'évaluation de l'efficacité et du coût des dépenses fiscales nouvellement créées dans les trois ans de leur entrée en vigueur. Aux termes de l'article 12 de cette même loi, un rapport d'évaluation de l'ensemble des dispositifs de dépenses fiscales et de niches sociales doit être transmis au Parlement avant le 30 juin 2011. Dans cette optique, un comité d'évaluation a été installé le 23 juin 2010. Le rapport du comité sera l'occasion d'évaluer l'impact économique des dépenses fiscales et d'apprécier l'opportunité de leur maintien. La mise en place de ces mesures devrait permettre de limiter le nombre de nouvelles dépenses fiscales et ainsi répondre aux attentes du conseil des prélèvements obligatoires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90598

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11050

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5059